Contrat de carte à points
Amap Chèvrerie du Felsenbach
Fromages de chèvre – Fromages et yaourts de brebis

CERNAY Saison 2021

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :

Le producteur	**Le consom'acteur**
Famille DURRWELL La Chèvrerie du Felsenbach	Nom, prénom ……
Vallée du Florival	Adresse …… ……
68610 SENGERN	Code postal, commune …… ……
	Mail …… Tél ……

N° adhérent : ……
Membre de l'amap Chèvrerie du Felsenbach : oui – non
Membre d'une autre amap : oui - non

Valeur du point : 1€

Pour l'amap Chèvrerie du Felsenbach, vous pouvez acquérir une carte à points **d'une valeur mini de 16 points (16€) et d'une valeur maxi de 48 points (48€)** sans date limite d'utilisation, renouvelable sous conditions.

Rappel pour la saison 2021 :

- Le fromage de chèvre : 2,60 points
- Le fromage de brebis : 3,30 points
- Les 3 yaourts de brebis : 3,30 points

Attention ! Seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amap Chèvrerie du Felsenbach, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Etabli en 1 exemplaire à ……., le …… et signé par les parties.	
Le producteur	Le consom'acteur
(signature)	(signature)

Rappel : Valeur du point : 1€

Dates (Souscription, renouvellement ou utilisation)	**Approvisionnement de la carte** (ou report solde carte précédente)	**Débits** (en points)	**Crédits** (en points)

Mise à jour le 31 janvier 2021